

## Destination salaire, le voyage ne fait que commencer

Pour rappel, la proposition initiale de la Direction (accord signé par la CFDT et la CGC) était de +0,6% en Avril et +0,4% en Octobre 2018 (faisant à peine +0,55% pour l'année 2018).

Sud Aérien a participé aux réunions de négociations salariales avec l'ensemble de l'intersyndicale et nos nouveaux dirigeants. Hier, en pleine séance, Sud Aérien a donné à Mr Carkaxhija la fiche de paye d'un jeune mécanicien payé 1335€ net/mois et a interpellé nos dirigeants : Comment vivre avec si peu ? Aucune mesure pour les bas salaires ?

En fin de séance, la direction propose finalement une mesure plancher de 50€ brut qui va bénéficier à 18 500 salariés (PS et PNC). C'est insuffisant mais c'est un début de reconnaissance d'un **problème sur les bas salaires à Air France**.

L'intersyndicale a proposé de décaler les +2% de 2019 en 2018, afin d'entamer des NAO 2019 (Négociation Annuelle Obligatoire) en octobre qui traiteront de l'ensemble de l'année civile.

La direction n'a pas voulu décaler les 2% sur 2018, **par contre elle a fait sauter sa clause qui contraignait les prochaines NAO d'Octobre 2019 à ne discuter que des 3 derniers mois**.

Tout est donc encore possible en Octobre 2019... **A condition de se mobiliser !**

- Nous remercions l'ensemble des syndicats composant l'intersyndicale CGT, FO, SUD AERIEN, SNPNC, CFTC PNC, UNSA PNC, SNGAF PNC, ALTER, SNPL pour leur ténacité et le travail collectif.
- Nous remercions l'ensemble des salariés qui ont su se mobiliser pour obtenir de meilleurs salaires.
- Nous appelons aussi les autres syndicats à arrêter leur stratégie isolationniste et collaborationniste qui ne bénéficie qu'aux patrons et prive les salariés du fruit de leur travail.

**La bataille sur le développement d'Air France avec ses salariés reste ouverte** : achat d'avions, réintégration des filiales avec leurs salariés, ré-internalisation des charges sous-traitées avec embauches correspondantes, hausse des salaires et amélioration des conditions de travail.

### **Au final la Direction propose :**

- +2% rétroactif au 1er janvier 2018 (incluant les 0,6% et 0,4%),
- +2% au 1er janvier 2019 avec seuil plancher garanti à 50 € bruts,
- La PUA passe de 1400 € à 1500 € brut et une prime de 100 € brut sera versée annuellement aux salariés qui ne touchent pas la PUA (apprenti/cadres sup/pilote).
- La prochaine négociation salariale en octobre 2019 n'est plus cantonnée à la seule période postérieure à octobre 2019.

Ces résultats positifs sont encore minces face à l'objectif de rattrapage de l'inflation de 6% mais ils marquent le début d'une reconquête de nos acquis. Et il faudra d'autres manifestations encore plus fortes dans l'avenir pour défaire les ultra-libéraux qui veulent nous renvoyer à l'esclavage.